



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

JCB  
GREFFIER

*P. D.*  
MAIRE

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DIZIÈME** jour du mois d'**AOÛT** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à l'heure et au lieu habituels.

**SONT TOUS PRÉSENTS** Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Deborah Bishop, Joshua Richer et Hélène Hamel.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare est également présent conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 8 personnes dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)**

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19h00. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et au public présent.

**2.0**

**2020-08-9259**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

Le maire dépose le projet d'ordre du jour.

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)**

**3.01**

**2020-08-9260**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020 (3.1)**

*Il est proposé par Hélène Hamel*

*Appuyé par Deborah Bishop*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 soit accepté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.0**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement n° 2019-02 de la municipalité, pour une période maximale de TRENTE (30) minutes.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*JEB*

**GREFFIER**

*P.O.*

**MAIRE**

Cependant, durant la période de pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial exige que les municipalités publient le projet d'ordre du jour sur le site web de la Ville de Stanstead afin de solliciter les citoyens à acheminer leurs questions à poser aux membres du conseil.

Le tableau qui suit dresse la liste des citoyens ayant posé une question aux élus et la teneur des questions.

Noms des citoyens(ne)s	Questions
Vanessa Bédard	Automobiles bruyantes
Julie Chauvette	Rumeurs au sujet d'une transaction immobilière entre la Ville et le Collège Stanstead
	Feux d'artifices
Sylvie Boudreau	Sûreté du Québec
	Terrains privés mal entretenus

**5.0 RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX (5.0)**

**5.01 Rapport des délégations de pouvoir (5.01)**

Le directeur général dépose aux membres du conseil les rapports des délégations de pouvoir du mois de juillet 2020 conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* et au *Règlement n° 2009-120* de la Ville, lesquels sont joints à la présente. Les rapports se décrivent comme suit, à savoir :

Allen Desrosiers :	26 397,23 \$
Jean-Charles Bellemare :	3 992,60 \$

**5.02 Rapport des revenus et des dépenses (5.02)**

Le directeur général dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020, lequel est joint à la présente.

**5.03 Rapport d'activités**

Le directeur général résume les faits saillants des activités de l'administration municipale au cours du mois de juillet 2020 et fait un résumé des différentes mesures mises en place en cette période de pandémie.

**6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE (6.0)**

**6.01 Comptes payés et à payer (6.01)**

**2020-08-9261**

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil accepte les listes des comptes payés et à payer, lesquelles sont jointes à la présente. Le montant des dépenses est approprié aux postes budgétaires concernés.

Comptes payés en juillet 2020 :	76 003,02 \$
Comptes à payer en août 2020 :	178 420,11 \$

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*JcB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

6.02

**Dépôt de la liste des comptes débiteurs (6.02)**

Le directeur général dépose la liste des comptes débiteurs au 31 juillet 2020 et informe les membres du conseil qu'il est toujours en attente des directives du MAMH au sujet de la vente des propriétés pour le non-paiement des taxes.

6.03

**Politique de bienvenue – accès à la propriété : liste mensuelle (6.03)**

Le directeur général dépose la liste des citoyens qui ont déposé une demande de subvention dans le cadre du programme d'accès à la propriété de la *Politique de bienvenue*.

7.0

**LÉGISLATION (7.0)**

7.01

2020-08-9262

**Poules pondeuses en milieu urbain – comité de travail (7.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens ont ou veulent des poules pondeuses à leur lieu de résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements en vigueur sur le territoire de la Ville de Stanstead n'autorisent pas la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens se retrouvent donc en situation irrégulière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead veulent se pencher sur cette problématique en mettant en place un comité de travail dont le mandat sera de proposer aux membres du conseil municipal et à la population un projet de règlement devant permettre et encadrer la garde de poules pondeuses en milieu urbain ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Hélène Hamel*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead nomment MM Jean-Charles Bellemare, directeur général et Jean-François Joubert, urbaniste, ainsi que MMES Deborah Bishop, conseillère municipale et Maryse Trépanier, citoyenne, afin de former un comité de travail dont le mandat sera de proposer au conseil municipal et aux citoyens un règlement encadrant la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

**ADOPTÉE**

8.0

**SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)**

8.01

**Règlement 2005-76-1-14-20 amendant le « Règlement 2005-76-41-14-20 relatif à la circulation sur le territoire de la Ville de Stanstead » - avis de motion et dépôt (8.01)**

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sont donnés par la conseillère Hélène Hamel que lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement 2005-76-1-14-20 intitulé « Règlement n° 2005-76-1-14-20 amendement le règlement n° 2005-76-1-14 relatif à la circulation sur le territoire de la Ville de Stanstead » sera adopté.



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*JCB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications à la limite de vitesse permise sur une partie de la rue Maple, soit de l'adresse civique 36 vers l'ouest jusqu'au chemin de Stanstead, modifiant ainsi l'annexe J-1.

**8.02**  
**2020-08-9263**

**Nomination : siège #4 C.A. Ambulances Stanstead (8.02)**

*M Philippe Dutil, maire, déclare une apparence de conflit d'intérêt et se retire des délibérations. Le maire suppléant, M Guy Ouellet, préside la rencontre. Il est 19h19.*

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead nomme deux (2) membres de son conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de l'organisme Ambulances Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats des administrateurs de cet organisme sont d'une durée de deux (2) ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat du siège #4 au conseil d'administration, présentement occupé par monsieur Philippe Dutil, maire, vient à échéance cette année ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce siège sera renouvelé lors de l'Assemblée générale annuelle de l'organisme qui aura lieu le 23 septembre prochain ;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)***

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead renouvelle le mandat de deux (2) ans de monsieur Philippe Dutil, maire de la Ville de Stanstead, au conseil d'administration d'Ambulances Stanstead.

**ADOPTÉE**

*M Philippe Dutil, maire, revient à la table de délibération. Il est 19h20.*

**8.03**  
**2020-08-9264**

**Rapport annuel : schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) de la MRC de Memphrémagog – 2019 (8.03)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 18 mars dernier, le rapport annuel de mise en œuvre du SCRI pour l'année 2019 et transmis ledit rapport au ministère de la Sécurité publique (MSP) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC ;

***Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*JCB*  
GREFFIER

*PJ*  
MAIRE

QUE le conseil de la Ville de Stanstead accepte le rapport annuel déjà transmis à la MRC au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2019 ;

**ADOPTÉE**

**9.0 TRAVAUX PUBLICS (9.0)**

**9.01 Rapport d'activités (9.01)**

Le comité ne s'étant pas réuni au cours du dernier mois, il n'y a pas de rapport d'activités.

**9.02 Travaux rue Maple-suivi (9.02)**

**2020-08-9265**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-9252 ;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise *Les constructions H.D.F. inc.* au montant de 11 450,70 \$, taxes en sus, pour la pulvérisation de 12 723 m<sup>2</sup> sur la rue Maple ;

QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead acceptent d'octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise *Constructions Couillard inc.* au montant maximal de 47 300 \$, taxes en sus, pour l'achat et le transport de gravier de rechargement pour la rue Maple.

**ADOPTÉE**

**9.03 TECQ 2019-2023 – mandat d'estimation de travaux (9.03)**

**2020-08-9266**

CONSIDÉRANT QUE CIMA + a déposé l'offre de services professionnels 1955 – S13164A afin de procéder à une estimation des coûts de travaux de réfection des infrastructures sanitaires (égouts, aqueducs et pluvial), ainsi que la réfection de la surface roulante sur les chemins High, North et sur la portion de la rue Passenger située entre les deux rues prémentionnées ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de CIMA+ est de la somme de DIX-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS (17 600 \$), avant taxes ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil octroie le mandat d'estimation des coûts de travaux de réfection des rues High, North et Passenger à CIMA+ pour un montant de DIX-SEPT MILLE SIX CENTS DOLLARS (17 600 \$), avant taxes ;

QUE ce montant soit pris au budget de services professionnels.

**ADOPTÉE**



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

JCB

GREFFIER

Pil

MAIRE

**9.04**  
**2020-08-9267**

**Installation d'une thermopompe à l'hôtel de ville (9.04)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'hôtel de ville a équipé les bureaux situés du côté nord-est du bâtiment de thermopompe murale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les TROIS (3) bureaux du côté sud sont directement exposés au soleil et aux vents dominants ;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a obtenu des soumissions de TROIS (3) entrepreneurs spécialisés dans la vente et l'installation de thermopompes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission faite par l'entreprise *Climatisation Duplessis inc.* s'avère la plus avantageuse à SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (7 578 \$), avant les taxes applicables, mais incluant le matériel, la main d'œuvre et les coûts de raccordement au système électrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead dispose des moyens financiers d'effectuer ces travaux par le montant affecté aux améliorations locatives de son hôtel de ville ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Joshua Richer*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Stanstead accepte d'octroyer le contrat d'achat et d'installation d'une thermopompe multizone et de trois (3) unités murales à *Climatisation Duplessis inc.* pour un montant de SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (7 578 \$), avant les taxes applicables ;

**QUE** le conseil municipal accepte d'utiliser le montant affecté à son surplus pour les améliorations locatives à son hôtel de ville afin de pourvoir à cette dépense.

**ADOPTÉE**

**10.0**

**HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)**

**10.01**

**Appel d'offres pour l'achat d'un camion pour la collecte des matières résiduelles - autorisation (10.01)**

**2020-08-9268**

**CONSIDÉRANT QUE** les coûts liés aux services de collecte et de disposition des matières résiduelles augmentent significativement chaque année ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration municipale s'est penchée sur la possibilité de pourvoir à ces services de façon autonome et d'offrir les services à la municipalité avoisinante, Ogden, afin d'arriver à diminuer substantiellement ces coûts ;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre a eu lieu entre la direction et la mairie de Stanstead et d'Ogden afin d'étudier les différentes possibilités à cet égard ;

**CONSIDÉRANT QUE** le modèle présenté aux élus démontre une économie substantielle autant pour la Ville de Stanstead que pour la municipalité d'Ogden ;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*Sub*

GREFFIER

*PD*

MAIRE

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead confirment leur intention à ce que la Ville de Stanstead procède elle-même à la collecte des matières résiduelles sur son territoire en 2021 ;

**QUE** les membres du conseil municipal de la Ville de Stanstead expriment leur accord à ce que la Ville de Stanstead établisse un partenariat avec la municipalité d'Ogden en offrant le service de cueillette des matières résiduelles sur son territoire ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le directeur général à procéder à un appel d'offres pour l'achat d'un camion dédié à la collecte des matières résiduelles.

**ADOPTÉE**

**Achat de réservoirs pour les stations d'épuration des eaux usées de Stanstead et de Beebe (10.02)**

**10.02**

**2020-08-9269**

**CONSIDÉRANT** l'intention du conseil municipal de la Ville de Stanstead de se procurer des réservoirs de produits chimiques utilisés aux stations d'épuration des eaux usées de Stanstead et de Beebe (résolution 2020-07-9253) ;

**CONSIDÉRANT** l'offre d'*ACO Container Systems Inc.* à VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (24 700,00 \$) chaque, plus taxes ;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent l'offre d'*ACO Container Systems Inc.*, soit l'achat de 2 réservoirs 15 000 litres à VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENTS DOLLARS (24 700,00 \$) chaque, plus taxes ;

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent le contremaître des travaux publics, M Allen Desrosiers, à procéder à la commande.

**ADOPTÉE**

**Offre de services – surveillance de chantier : EXP (10.03)**

**10.03**

**2020-08-9270**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'ingénierie EXP inc. a été retenue suite à l'appel d'offres 2017-60, pour des services d'ingénierie allant de la confection des plans et devis à la surveillance de travaux de construction de l'usine d'épuration des eaux usées de Rock Island ;

**CONSIDÉRANT QUE** EXP inc. a déposé une offre de service additionnelle (909-OFFRSERV-QC) afin de procéder à au contrôle qualitatif des matériaux granulaires et du béton de ciment ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre de services de EXP est au montant de VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT (24 972,57 \$), taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QU'**un différend a présentement cours entre EXP et la Ville de Stanstead au sujet d'une demande d'honoraires supplémentaires lors de la confection des plans et devis dudit projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Stanstead ne veut ralentir la progression du projet ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*JCB*  
GREFFIER

*P.D.*  
MAIRE

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

**QUE** le conseil octroi le mandat de contrôle qualitatif des matériaux granulaires du béton de ciment à EXP pour un montant de de VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT (24 972,57 \$), taxes incluses ;

**QUE** le paiement de ce mandat supplémentaire ne se fasse qu'une fois le différend sur les honoraires supplémentaires qui a présentement cours soit résolu.

**ADOPTÉE**

**11.0**

**LOISIRS ET CULTURE (11.0)**

**11.01**

**Rapport d'activités (11.01)**

Le directeur général fait le résumé du rapport d'activités en loisirs pour le mois de juillet 2020.

**11.02**  
**2020-08-9271**

**Relais Memphrémagog 2020 – autorisation municipale (11.02)**

**CONSIDÉRANT QUE** le parcours de la course à Relais du lac Memphrémagog de la fondation Christian Vachon emprunte des routes situées sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs doivent obtenir l'autorisation par résolution du conseil municipal de la Ville de Stanstead ainsi qu'une demande d'autorisation au ministère des Transports du Québec ;

*Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé par Joshua Richer  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil municipal autorise les organisateurs du Relais du lac Memphrémagog à utiliser les chemins publics situés sur le territoire de la Ville de Stanstead ;

**QUE** copies de cette résolution soit acheminée à la Fondation Christian Vachon et à la direction générale du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE**

**12.0**

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)**

**12.01**

**Dépôt de la liste des permis émis et rapport d'activités – juillet 2020 (12.01)**

Le directeur général dépose la liste des permis émis pour le mois de juillet 2020 et fait un résumé du rapport d'activités de la permanence.





VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020

JCB  
GREFFIER

P.D.  
MAIRE

12.02  
2020-08-9272

**Demande de PIIA – 475 rue Dufferin (12.02)**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour la construction d'un garage isolé ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur du garage sera harmonisé avec la maison ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'intègre bien avec le bâtiment principal et son milieu sauf pour l'implantation en cour avant qui a pour effet de nuire à la qualité architecturale de la façade ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés en partie ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Deborah Bishop  
Appuyé Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser la construction d'un garage isolé tel que présenté.

**ADOPTÉE**

12.03  
2020-08-9273

**Demande de PIIA – 14 boul. Notre-Dame Ouest (12.03)**

CONSIDÉRANT QUE une demande a été présentée pour modifier l'enseigne détachée existante ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à modifier le message de l'enseigne pour un nouveau commerce « Bazar de Stanstead » ;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'intègre bien au milieu environnant ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et critères du PIIA sont respectés ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU à cet égard ;

*Il est proposé par Joshua Richer  
Appuyé par Frances Bonenfant  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la demande, soit d'autoriser la modification de l'enseigne, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

12.04  
2020-08-9274

**Dérogation mineure – 475 rue Dufferin (12.04)**

CONSIDÉRANT QUE une demande de dérogation mineure a été présentée pour la construction d'un garage isolé à l'avant de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement actuel ne permet la construction de garages isolés qu'en cour arrière ou latérale ;

CONSIDÉRANT QU'avis public a été donné et qu'aucun citoyen n'a manifesté son opposition ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-08-9271 selon laquelle le conseil municipal accepte la demande de PIIA ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du CCU à cet égard ;



VILLE DE / TOWN OF  
**Stanstead**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020**

*JCB*  
GREFFIER

*P.O.*  
MAIRE

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Hélène Hamel  
Et résolu par majorité des voix exprimées (4 pour, 2 contre)*

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage isolé en cour avant, bien que cela est prohibé par l'article 6. 1 intitulé " Usages et constructions permis dans les cours" du Règlement de zonage no 2012 URB 02.

**ADOPTÉE**

**13.0**

**CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)**

Le directeur général dépose la liste de la correspondance reçue au mois de juillet 2020.

**14.0**

**VARIA (14.0)**

Mme Hélène Hamel propose que l'administration municipale rédige un article dans la prochaine parution de la Diligence express sur les différents services offerts aux citoyens en matière de sécurité publique (protection policière et d'incendie).

**15.0**

**Seconde période de questions (15.0)**

Aucune question n'est posée.

**16.0**  
**2020-08-9275**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (16.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Deborah Bishop  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h42

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

*Philippe Dutil*

**Philippe Dutil,**  
Maire

*JCB*

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier